



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 6 octobre 2023

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil communal du 12 octobre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous deux points pour l'ordre du jour du Conseil communal du 12 octobre 2023 :

- 1. Demande de participer à la campagne « sauvez aussi nos animaux »*
- 2. Interpellation du Collège sur l'apparente impunité par rapport au non-respect des contraintes urbanistiques sur le territoire*

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques explications relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Björn BORIE et Jean-Pierre GRAISSE

1. Demande de participer à la campagne « sauvez aussi nos animaux »

La date du 4 octobre a été choisie pour célébrer les animaux parce que c'est aussi la fête de Saint-François d'Assise qui a manifesté tout au long de sa vie un grand amour pour les animaux. Il affirmait que chaque créature méritait le respect.

Dans le cadre de cette **journée mondiale des animaux**, Ecolo Bertrix demande quelles sont les actions réalisées dans cette législature pour le bien-être de nos animaux et quelles sont les actions encore à réaliser !

Ecolo Bertrix propose au Collège de lancer une démarche permettant aux citoyens de sauver les animaux domestiques dans le cas d'un incendie et/ou de l'intervention des pompiers ;

Cette action a déjà été menée dans différentes communes à l'initiative de la Région wallonne (voir en annexe les outils développés).

Concrètement, il s'agit de signaler la présence d'un animal de compagnie aux pompiers via un système d'autocollant à coller sur une vitre visible de la rue.

En l'apposant sur une porte ou une fenêtre extérieure du domicile, les services de secours sont informés des animaux domestiques vivant dans l'habitation.

Ces informations sont très utiles pour les pompiers en cas d'intervention. Il n'est pas rare que des animaux domestiques périssent dans les incendies tout simplement car leur présence est ignorée. Elle est aussi précieuse pour la propre sécurité des services de secours. En effet, en situation de stress, les animaux peuvent avoir des réactions potentiellement dangereuses. Par ailleurs, de nombreux citoyens disposent de nouveaux animaux de compagnie qui doivent être approchés avec précaution.

L'objectif de cette campagne est de mieux communiquer et faciliter le sauvetage d'animaux de compagnie en cas d'intervention des pompiers. De la même manière, cette action permettra de prévenir les facteurs/factrices et les infirmières/infirmiers à domicile de la présence d'un animal.

Afin d'aller encore plus loin dans la démarche, Ecolo Bertrix propose également de petites cartes à imprimer et à glisser dans le portefeuille au cas où un accident survient en dehors de l'habitation, surtout pour des personnes isolées. Cette carte, glissée dans le portefeuille, permettrait de renseigner les services des animaux restés seuls à l'habitation et des personnes de confiance vers qui se tourner afin de prendre soin d'eux durant l'absence.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 12 octobre 2023, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,
- vu la nécessité de se préoccuper du bien-être des animaux domestiques,
- vu les initiatives prises dans ce sens par différentes communes wallonnes,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

par xxx oui et xxx non, invite le Collège à promouvoir la campagne « sauvez aussi nos animaux »

2. Interpellation du Collège sur l'apparente impunité par rapport au non-respect des contraintes urbanistiques sur le territoire

Lors de la demande d'un permis de bâtir, nous sommes confrontés à une série de contraintes imposées par la réglementation en matière d'urbanisme. Ces contraintes légales visent à tendre vers une certaine homogénéité sur le territoire, principalement dans le but de conserver le caractère rural de notre bâtis.

Une fois ce permis accordé, les candidats bâtisseurs sont bien évidemment tenus de respecter les prescriptions déterminées dans le permis de bâtir.

A notre connaissance, et sans vouloir remettre en question la qualité du travail du personnel communal, il semble que certaines failles existent dans le contrôle des règles telles que spécifiées, celles-ci pouvant s'expliquer notamment par le coût qu'engendrerait leur mise en oeuvre.

Il nous revient de nombreux cas où le permis de bâtir n'est dans les faits pas respecté, par exemple au niveau de l'implantation du bâtiment, ou bien par l'utilisation de matériaux non conformes au permis tel qu'accordé. Parfois encore, c'est la fonction finale de la construction qui n'est pas respectée : immeuble prévu pour l'habitation mis à disposition comme gîte de vacances.

Afin d'arrêter de telles dérives, certaines communes mettent en place des processus spécifiques tels le dépôt de caution libérable par tranches en fonction de l'avancement du chantier, l'établissement d'un contrôle d'implantation avant les travaux et un contrôle du chantier une fois celui-ci terminé.

Le Collège peut-il nous préciser s'il compte mettre en place dorénavant des mesures particulières pour le respect de règles urbanistiques afin d'en finir avec le sentiment trop répandu qu'« une fois qu'on a reçu le permis de bâtir, à Bertrix, on peut faire ce que l'on veut » ?

ANNEXE

Autocollant créé en 2018 par la Région wallonne



Affichette créée par la commune de Braine-le-Comte



Des cartes à glisser dans son portefeuille en cas d'accident par la commune de Braine-le-Comte

